

## ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

### PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de la formation d'assistant de service social s'inscrit dans le projet pédagogique général de l'IFTS, qui le structure.

#### ➔ Textes réglementaires

Le projet pédagogique de la formation d'assistant de service social est élaboré en référence à :

- [Décret no 2018-734 du 22 août 2018](#) relatif aux formations et diplômes du travail social
- [Arrêté du 22 août 2018](#) relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- [Arrêté du 22 août 2018](#) relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social et ses annexes.

Le référentiel de la formation d'assistant de service social est constitué de quatre domaines de formation :

- ↗ DF1 Intervention professionnelle en travail social.
- ↗ DF2 Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social.
- ↗ DF3 Communication professionnelle en travail social.
- ↗ DF4 Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux.

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « *initiation à la méthode de recherche* ».

#### ➔ Un « socle commun » du travailleur social

Faire du socle commun une condition de transformation de l'intervention sociale : former pour l'avenir, des travailleurs sociaux capables de travailler de manière pluridisciplinaire, en inter-professionnalité, pour appréhender les situations complexes et être un appui à l'inclusion sociale des personnes concernées.

C'est pourquoi, à l'IFTS, le socle commun représentera environ 55 % du temps pour les 3 formations : éducateur spécialisé, assistant de service social et éducateur de jeunes enfants. Pour cela nous avons choisi de :

- ✓ *Penser les fondamentaux nécessaires à la pratique des professionnels en travail social en identifiant en lien avec les référentiels d'activités et de compétences, quels que soient les champs d'intervention, les compétences à acquérir et les connaissances nécessaires.*
- ✓ *Penser des modalités pédagogiques qui permettent la confrontation entre étudiants des différentes formations. Ce sera autant d'espaces de construction du socle commun et de formalisation de l'identité du travailleur social.*

La prise en compte des principes fondateurs issus de la définition du travail social (Art. D. 142-1-1. CASF) permet de renforcer l'intérêt du socle commun, le travailleur social étant en situation de pouvoir intervenir sur des champs différents, dans des contextes et positionnements variables, mais tous portés par une préoccupation centrale et des principes présentés dans la définition tels que :

- ✓ *L'émancipation des personnes.*
- ✓ *L'accès à l'autonomie.*

- ✓ *La protection des personnes.*
- ✓ *La participation des personnes.*
- ✓ *Le développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.*
- ✓ *La valorisation des savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.*
- ✓ *La co construction des réponses à leurs besoins.*
- ✓ *L'inscription du travail social sur des territoires où il est partie prenante du développement social.*

Il s'agit donc de développer des compétences qui renvoient aux postures professionnelles et de s'approprier des connaissances qui fondent ces postures.

Ces compétences ont été cataloguées dans trois registres.

## ➔ **Un socle commun de compétences au niveau licence : Trois registres**

↗ **Compétences éthiques et de positionnement professionnel (R1) :** savoir-faire et savoirs basés sur le respect des personnes et leurs droits)

↗ **Compétences techniques en intervention sociale (R2) :** savoirs et savoir-faire d'intervention (intervention individuelle/collective, mobilisation des ressources, diagnostic de situation/de territoire, méthodologie de projet, co-construction de projets...)

↗ **Compétences transversales (R3) :** génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles. Elles sont par nature transférables.

## ➔ **L'articulation de la construction de l'identité professionnelle du travailleur social avec les trois registres**

La détermination des étapes de construction de l'identité commune des travailleurs sociaux à partir des registres de compétence, passe par l'identification :

- ✓ *Des besoins des personnes concernées.*
- ✓ *Des attentes des employeurs.*
- ✓ *Des compétences attendues à l'issue de la formation.*

Pour inscrire cela dans un parcours nous avons élaboré une **fonction « liante »** prenant appui sur deux types de groupes:

↗ **Les Groupes de Réflexion de d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GRAPP).** Ces groupes permettront aux étudiants de réfléchir et de réinterroger leurs pratiques pendant les périodes de professionnalisation (stages) mais aussi pendant les périodes de formation théorique à l'IFTS.

↗ **Les Groupes de Suivi Professionnalisation et Réflexivité (GSPR)** Ces groupes permettront le suivi de l'orientation et de la professionnalisation de l'étudiant pour penser et orienter sa propre formation. Ce suivi peut se faire en présentiel ou à distance notamment en utilisant des outils collaboratifs numériques tels que la classe virtuelle. Les GSPR sont placés sous la direction scientifique de l'Entité Recherche Action (ERA) en lien avec les formateurs qui suivront ces groupes afin d'articuler professionnalisation et réflexivité.

- ✓ **Pour les semestres 1, 2 3 et 4,** ce groupe favorise l'analyse des expériences et permet de révéler les savoirs pratiques et les liens avec les connaissances d'où ils puisent leurs sources. Il repose sur la coopération et la réciprocité formatrice. C'est un espace d'alternance. L'hybridation des formations avec du non présentiel doit également permettre de l'animation collective, y compris pendant les périodes de professionnalisation en associant les formateurs de terrain. Ce groupe aura aussi pour objectif de permettre aux étudiants de prendre de la distance par rapport à leurs représentations et de s'inscrire de faite dans la démarche réflexive de la recherche (construction d'une problématique, d'hypothèse de recherche...)

- ✓ *Pour les semestres 5 et 6* le GSPR est placé sous la direction scientifique de l'entité Recherche Action (ERA). Il s'agit d'articuler expériences, savoirs pratiques et les connaissances auxquelles ils se réfèrent afin de produire une démarche réflexive. A ce stade les expériences professionnelles et les questions qu'elles suggèrent constituent sujets et hypothèses de recherche. Cette démarche est accompagnée par des professionnels et des chercheurs qui apportent un étayage scientifique et méthodologique (démarche, méthode et outils de recherche) articulée avec les accompagnements à l'élaboration du mémoire qui seront précisés par la suite.

In fine, le parcours de formation professionnalisant se construira en 6 étapes sur les 6 semestres. Ces étapes représentent les piliers de la construction de l'identité professionnelle.

**Le parcours peut être synthétisé de la façon suivante :**

Semestre	Suivi	Identité (pilier) R1	Techniques et modalités d'intervention R2	Publics/contextes d'intervention R1/R2	Compétences transversales R3
S1	GSPR	L'éthique	L'observation La bientraitance	La vulnérabilité	Langues
S2	GSPR	Le positionnement professionnel	La démarche projet L'équipe La coopération avec l'environnement	Les ressources des personnes concernées La capacité Les personnes en situation de handicap	Numérique
S3	GSPR	Participation et citoyenneté	Action collective Diagnostic de territoire	Inclusion modèle SOIF Exclusion La diversité L'interculturalité	
S3	GSPR	Droit, politiques publiques et pratiques concrètes.	De la posture au dispositif : accompagner !	Protection de l'enfance TS et psychiatrie Les approches et comparaisons européennes et internationales	
S4	GSPR	Praticien réflexif	Séminaire de recherche : les étudiants pourraient présenter leur projet de mémoire. Techniques de recherche Réflexivité et pratique professionnelle.	La recherche-action : objets ou sujets de recherche ? La dimension réflexive face à l'institution, à la relation d'accompagnement, à l'environnement social et politique	Compétences informationnelles
S5/S6	GSPR	Intervention sociale	Professionnel en devenir et avenir du travail social	Professionnalisation Identité professionnelle	

## ☞ L'approche spécifique à la formation d'assistant de service social

Les profondes évolutions du contexte social, économique et politico-administratif français ces quarante dernières années ont des conséquences sur les logiques d'intervention sociale et engendrent un contexte singulier dans lequel s'inscrit le travail social avec des enjeux très forts qui se dégagent pour la formation au métier d'assistant de service social.

Le contexte actuel se caractérise par :

- ✓ *Une augmentation de la précarité, avec un chômage important, la diminution des solidarités primaires, le développement des phénomènes de « disqualification sociale » et de « désaffiliation sociale » entraînant une diversification et une hétérogénéité des destinataires de l'action sociale,*
- ✓ *La diminution de la participation aux formes traditionnelles et organisées d'exercice de la citoyenneté et d'action collective et de crise de la démocratie,*
- ✓ *Des questionnements autour de la place des citoyens dans la construction des politiques publiques qui les concernent, et de remise en cause de la pertinence des logiques d'interventions descendantes : le développement des processus de participation s'inscrit dans ce contexte.*

Face à ces transformations, des politiques publiques se sont développées avec une logique de segmentation thématique et institutionnelle reposant sur une catégorisation des publics et un ciblage de l'offre de l'action publique. Une conditionnalité des aides, articulée autour d'une logique de dispositifs et de processus de contractualisation a également été mise en œuvre.

La complexification entraînée par ces processus renforce le sens de la mission essentielle d'accès aux droits des assistant de service social et leur rôle face au non-recours aux droits ; cela nécessite par ailleurs une veille professionnelle importante pour avoir une connaissance fine et actualisée des politiques sociales.

La limitation de l'intervention publique par rapport à certaines problématiques entraîne également la nécessité de renforcer les capacités des assistant de service social à mobiliser avec la personne concernée les ressources de son environnement et du territoire.

Les transformations des fonctionnements des administrations, avec le développement des logiques d'évaluation, de recherche de performance associée, la diminution des dépenses publiques et les restrictions budgétaires ont également profondément modifié les conditions d'exercice du travail social. La diversification des publics et la complexification des situations des personnes concernées également. Les assistant de service social ont aujourd'hui à s'approprier ce cadre d'exercice et à l'articuler avec la mise en œuvre de leurs missions, dans le respect des fondements éthiques et déontologiques de la profession.

Les mouvements de décentralisation et de métropolisation parallèles à ces évolutions ont aussi changé les répartitions des compétences en matière d'action sociale, multipliant et diversifiant les acteurs et entraînant un passage « *de l'administration à la gouvernance* », avec une réelle mutation du cadre d'exercice du métier d'assistant de service social. La connaissance et la compréhension des cadres institutionnels et de l'inscription territoriale de l'action sociale est ainsi essentielle dans la formation des futurs assistants de service social.

**Au vu de ces évolutions, un premier axe fort de la formation se dégage :**

👉 **AXE 1 : Former des assistants de service social en capacité d'appréhender la complexité et les mutations du monde contemporain, et de décliner les orientations des politiques publiques actuelles dans l'optique des finalités de l'intervention sociale**

Des pratiques en travail social et des politiques publiques prennent en compte la dimension collective et politique des problématiques rencontrées par les personnes destinataires de l'action sociale. La réflexion collective sur la place des personnes destinataires de l'action sociale et l'articulation entre institutions,

travailleurs sociaux et citoyens se poursuit. Elle interroge la prise en compte des problématiques collectives et décentre le travail social d'une logique de prise en charge individuelle des personnes.

Les assistants de service social ont une place privilégiée dans le domaine du développement social mais leur histoire montre que le modèle dominant d'intervention est celui de l'accompagnement individualisé. La dimension collective de l'intervention sociale est cependant aujourd'hui essentielle en complément de l'intervention sociale individuelle. Le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif dans le cadre d'une stratégie de développement social local s'appuyant sur les ressources du territoire en tant que fondement de l'intervention sociale au sens large et dans une dimension inclusive, participative et préventive de l'action sociale, est par ailleurs soutenue. Cet aspect de la formation des futurs professionnels est essentiel. Si la réforme du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social de 2004 a en effet déjà consacré l'Intervention Sociale d'Intérêt Collectif comme un mode d'intervention essentiel de l'action sociale, au même titre que l'accompagnement social individualisé et en complémentarité, la formation sur la question du sens de la dynamique participative et de la prise en compte des caractéristiques et des ressources du territoire pour construire l'intervention sociale est à développer davantage.

Dans cette dynamique de réflexion, le fait d'aborder la question de la participation, du travail pair, du travail collectif, et d'inscrire plus globalement la formation dans une logique de co-formation et d'expérimentation du croisement des savoirs (universitaires, expérientiels, d'usages, professionnels) est porté par l'IFTS dans la formation des assistant de service social.

La question de la co-construction de l'intervention sociale avec la personne concernée, de sa place dans l'accompagnement et de celle de l'assistant de service social est par ailleurs également fondamentale dans le cadre de l'accompagnement social individuel. La réflexion sur les dynamiques « *d'aller-vers* » et la diversité des formes et modalités d'accompagnement engagent des postures et des positionnements professionnels différents.

Il s'agit pour l'assistant de service social d'allier la mise en œuvre de son expertise sociale lui permettant de nourrir l'intervention par son analyse et une capacité à travailler avec la personne concernée dans une dynamique de co-construction qui suppose une reconnaissance mutuelle qui permet la création d'une relation de confiance.

**De ce fait, le second axe fort de la formation est le suivant :**

## **👉 AXE 2 : Former des assistants de service social conscients de l'inscription territoriale, de la dimension collective et participative de l'intervention sociale et engagés dans son développement**

Une transformation importante du champ professionnel de l'intervention sociale en termes de mission et de domaines d'intervention s'est inscrite en parallèle de ces mutations. De nombreux métiers ont été institués, notamment sous l'impulsion du développement des politiques de la ville et de l'insertion (chef de projet, agent développement local, chargé d'insertion par exemple), mais également dans le cadre du développement des fonctions d'encadrement et d'ingénierie sociale, ou parallèlement par des processus de professionnalisation de métiers de niveau IV et V comme les assistant éducatifs et sociaux, les assistants familiaux.... Les voies d'accès aux métiers de l'intervention sociale ainsi que les professions se sont diversifiées.

Cela renforce la nécessité et le sens du développement du travail pluridisciplinaire, en partenariat et en réseau pour les assistants de service social. Ces dimensions ne sont pas nouvelles dans l'exercice de la fonction, mais leur nature s'est transformée. D'un partenariat interne aux professions du travail social, nous sommes passés à un incontournable travail interinstitutionnel, avec les politiques, des professionnels qui ne sont pas issus du champ du travail social, avec des associations et des bénévoles.

Cela nécessite pour les acteurs :

- ✓ *De partager des valeurs communes,*
- ✓ *D'avoir une identité professionnelle solide,*
- ✓ *D'être en capacité de définir sa spécificité,*
- ✓ *De connaître et respecter la spécificité des autres,*
- ✓ *De connaître les cadres d'interventions (éthiques et déontologiques notamment) de chacun,*
- ✓ *D'accepter la remise en cause, les différences de point de vue, faire preuve d'ouverture d'esprit.*

**Ces notions sont particulièrement travaillées au cours de la formation, et définissent un troisième axe fort :**

**👉 AXE 3: Former des assistant de service social détenteurs de compétences et d'une identité professionnelles spécifiques mais également d'une culture commune à l'intervention sociale et adoptant une posture ouverte et collaborative dans le travail en équipe, en partenariat et en réseau**

### **👉 Modalités de communication du projet pédagogique et d'information avant inscription**

L'ensemble du projet pédagogique est disponible sur le site Internet de l'IFTS en téléchargement libre, sans inscription ou création de compte.

Avant le démarrage de la campagne d'admission, en décembre de chaque année, quatre informations collectives sont organisées à l'IFTS. Un temps de présentation (diaporama) est dédié à la présentation des projets pédagogiques.

L'IFTS est présent sur les forums métiers des principaux lycées de l'Isère, et, à cette occasion, communique largement sur les projets pédagogiques des différentes formations. Ces forums sont l'occasion de présenter les projets pédagogiques aux professeurs principaux, chargés du conseil et de l'orientation des élèves.

Tous les ans, avant le démarrage de la campagne « Parcours Sup » l'IFTS organise une Journée Portes Ouvertes au cours de laquelle les projets pédagogiques sont présentés, expliqués et commentés par les responsables des formations, formateurs et étudiants.